

Annexe A : Progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations de l'examen par les pairs de 2012

Le développement au-delà de l'aide

Recommandations formulées en 2012	Progrès accomplis depuis 2012
<p>Clarifier le contenu et les implications de la cohérence des politiques pour le développement :</p> <ul style="list-style-type: none">• Sensibiliser et former le personnel de l'administration sur les questions de cohérence des politiques pour le développement, à Luxembourg et dans les pays partenaires, et utiliser les ressources disponibles au plan national et européen pour rassembler et analyser les données concernant l'impact des politiques nationales sur les pays en développement.• Utiliser ces données pour identifier les politiques ayant des impacts potentiels négatifs.• Allouer au comité interministériel les moyens institutionnels, humains et matériels appropriés pour lui permettre de promouvoir, suivre et évaluer la cohérence des politiques dans les domaines clés identifiés comme ayant potentiellement un impact négatif sur les pays en développement.	<p>Recommandation partiellement mise en œuvre</p>

Orientations stratégiques

Recommandations formulées en 2012	Progrès accomplis depuis 2012
<p>Préciser la vision et les objectifs de la coopération et, sur la base de la loi révisée, du contexte international et des avantages comparatifs du Luxembourg, identifier les secteurs clés et les résultats attendus de la politique de coopération.</p>	<p>Recommandation partiellement mise en œuvre</p>
<p>Préciser les plans d'action pour les stratégies sectorielles clés, en spécifiant les moyens pour atteindre les objectifs visés ainsi que les indicateurs de suivi de leur mise en œuvre.</p>	<p>Recommandation non mise en œuvre</p>

Annexe A : Progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations de l'examen par les pairs de 2012

Apprendre de son expérience en Namibie et des expériences des autres donateurs pour identifier des critères de sortie d'un pays et faciliter la mise en place de procédures de transition vers de nouvelles formes de coopération.

Recommandation mise en œuvre

Volume de l'aide, canaux et allocations

Recommandation formulée en 2012

Progrès accomplis depuis 2012

Maintenir une forte concentration géographique et sectorielle

Recommandation mise en œuvre

Organisation et gestion

Recommandations formulées en 2012

Progrès accomplis depuis 2012

Revoir les attributions respectives de la Direction de la coopération et de LuxDev et renforcer les procédures de consultation entre ces deux institutions pour tirer le meilleur parti de leurs compétences respectives et les ajuster aux nouvelles modalités de la coopération.

Recommandation mise en œuvre

Examiner comment augmenter le niveau de délégation des pouvoirs aux représentants sur le terrain tout en assurant le contrôle nécessaire des programmes.

Recommandation mise en œuvre

Envisager les mesures pour remédier aux conséquences de l'absence de bureau de coopération dans plusieurs des pays partenaires privilégiés.

Recommandation mise en œuvre

Améliorer les outils de gestion des ressources humaines, notamment en finalisant les fiches de poste et en renforçant les incitations à la formation, et développer avec LuxDev les outils de gestion et diffusion des connaissances.

Recommandation mise en œuvre

Modalités d'acheminement et partenariats

Recommandations formulées en 2012

Progrès accomplis depuis 2012

Utiliser les bureaux régionaux de la coopération pour renforcer les synergies entre les composantes bilatérale, multilatérale et régionale de la coopération.

Recommandation partiellement mise en œuvre

Annexe A : Progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations de l'examen par les pairs de 2012

Clarifier les objectifs de la coopération avec les ONG, rationaliser les mécanismes de financement et établir un dialogue régulier avec celles-ci dans les pays partenaires privilégiés.	Recommandation partiellement mise en œuvre
Finaliser les outils stratégiques, en particulier le manuel des processus décisionnels, pour y intégrer les engagements de Busan, et établir une feuille de route permettant de guider la coopération luxembourgeoise dans sa transition vers une augmentation de l'aide programme.	Recommandation mise en œuvre
S'assurer que la mise en œuvre du programme de coopération sur le terrain se traduit par une utilisation plus grande des systèmes nationaux, et est soutenue par une capacité accrue d'analyse de la gouvernance et de dialogue sur les politiques sectorielles.	Recommandation mise en œuvre

Gestion axée sur les résultats et reddition de comptes

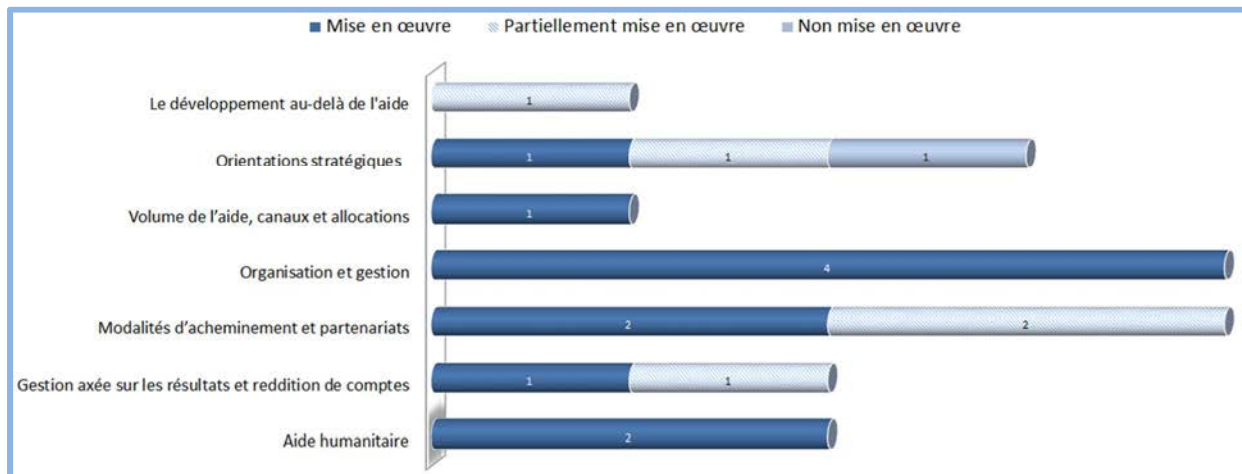
Recommandations formulées en 2012	Progrès accomplis depuis 2012
Intégrer dans chacun de ses programmes indicatifs de coopération un cadre de résultats détaillant les objectifs à atteindre et leur contribution à la stratégie générale, ainsi que la méthode de suivi et d'évaluation du programme.	Recommandation mise en œuvre
Mettre en place une approche plus stratégique des évaluations, en renforçant les mécanismes et instances de définition et de suivi des évaluations.	Recommandation partiellement mise en œuvre

Aide humanitaire

Recommandations formulées en 2012	Progrès accomplis depuis 2012
Finaliser et publier les nouvelles directives pour l'action humanitaire en veillant à ce qu'elles soient centrées sur un nombre limité d'objectifs dans des domaines où il peut avoir un solide impact, et à ce qu'elles soient accompagnées d'indicateurs mesurables.	Recommandation mise en œuvre
Trouver un équilibre approprié entre la portée du programme, la charge administrative qu'il représente et les ressources en personnel disponibles.	Recommandation mise en œuvre

Annexe A : Progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations de l'examen par les pairs de 2012

Graphique A.1. Mise en œuvre des recommandations formulées lors de l'examen par les pairs de 2012, par thème





Extrait de :

OECD Development Co-operation Peer Reviews: Luxembourg 2017

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264284364-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2017), « Progrès réalisés dans la mise en oeuvre des recommandations de l'examen par les pairs de 2012 », dans *OECD Development Co-operation Peer Reviews: Luxembourg 2017*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264284432-13-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.